



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 février 2024

L'an 2024 et le 22 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 février 2024.

Date de la convocation : 15 février 2024

Date d'affichage : 15 février 2024

Délibération N° 22-02-2024 / N°44

Etaient présents les membres en exercice : 72

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Marc Degrendele, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8

Membres ayant donné procuration : 15

Membres votants : 95

Absents : Patrick Roblot, Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean-Michel Delannoy, Luc Delaporte, Benoît François, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Magali Urbanac, Edouard Hautecoeur, Eric Caron

Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Patrick Nepveu suppléé Eric Rivaux, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Jean-Louis Cauvet suppléé par Maryline Hadj, Christian Thilliez suppléé par Jean-Christophe Nicolas, Henri Cuvillier suppléé par Frédéric Duriez, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme

Absents excusés : Hubert Morreel, Sébastien Henquenet, Christian Boucly, Philippe Duez, Chantal Dufresne, Xavier Normand,

Absents ayant donné procuration : Alain Rose ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Alexandre Hulot ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Jacques Nick ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Maurice Soyez ayant donné procuration à Françoise Simon, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Sylviane Evain ayant donné procuration à André Michel, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Michel Petit, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Etienne Duchateau

Titre de la délibération : Création de dix emplois permanents à temps complet (AAT 18, 19 et 20, RT 6, RP1cl 4, ATT 26, 27, 28 et 29, ATA 8)

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Vu l'avis favorable du bureau du 14 février 2024, Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- . décide la création à compter du 22 février 2024 de dix emplois :
 - . un emploi de responsable Tiers Lieux dans le grade de rédacteur (RT 6) relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - assurer la gestion du tiers lieu de Clairefontaine ,
 - assurer la gestion, l'animation et la promotion du Tiers lieu Numérique,
 - accueillir différents publics et partenaires (particuliers, services communautaires, centres de loisirs, écoles, associations locales, entreprises, ...),
 - travailler en étroite collaboration avec les Tiers lieux existants sur le territoire notamment ceux gérés par la collectivité : le Labot et La Média'TECH,
 - . un emploi d'agent technique polyvalent de la MARPA dans le grade d'adjoint technique (ATT 29) relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - préparer et servir des repas,
 - assurer l'entretien des locaux et des appartements inoccupés,
 - assurer l'entretien du linge,
 - accompagner les résidents dans les gestes de la vie quotidienne,
 - assurer des animations diverses à destination des résidents,
 - assurer la distribution des médicaments contenus dans les piluliers préparés par les professionnels de santé,
 - assurer des astreintes et interventions
 - . trois emplois d'agent de la Brigade Verte dans le grade d'adjoint technique (ATT 26, 27 et 28) relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - assurer l'entretien des espaces verts des zones d'activités communautaires, des sentiers de randonnée et des bâtiments communautaires,
 - assurer l'entretien d'espaces naturels, tel que le marais d'Amplier,
 - créer et entretenir des fascines sur le territoire,
 - assurer la vérification mensuelle des véhicules communautaires,
 - préparer, installer et poser des radars et récupération des données,
 - . un emploi d'agent d'accueil et administratif dans le grade d'adjoint administratif (AAT 18) relevant de la catégorie C à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - assurer le secrétariat du service ADS (autorisations des droits des sols),
 - assurer l'accueil physique et téléphonique et apporter les réponses adaptées (renseignements divers),
 - ouvrir le courrier et en prendre connaissance,
 - assurer la gestion des parapheurs,
 - réalisation et gestion du planning de réservations des salles et des véhicules,
 - réaliser des commandes de fournitures administratives et des engagements comptables,
 - assurer des tâches administratives en cas d'absence des agents du secrétariat général,

un emploi d'agent d'accueil et administratif dans le grade d'adjoint dans la catégorie C à temps complet pour exercer les missions suivantes, notamment dans le cadre de France Services :

- accueillir, renseigner, accompagner tout type de public et le diriger (accueil physique et téléphonique),
- assurer des tâches administratives,
- assurer le fonctionnement général de la Maison France Services :
 - gestion de l'ouverture et de l'accueil des usagers,
 - gestion de l'accueil des partenaires lors des permanences effectuées dans les locaux,
 - gestion des plannings des rendez-vous et des permanences,
 - accueillir, renseigner, accompagner et orienter le public (accompagnement individualisé),
 - analyser la situation de l'utilisateur,
 - apporter une réponse adaptée pour éviter à l'utilisateur de devoir se déplacer vers un autre partenaire,
 - répondre au besoin de l'utilisateur et l'accompagner dans ses démarches,
 - faciliter l'accès à l'offre numérique des partenaires (dépôt de demandes, déclarations, envoi de documents, demande d'attestation, demande rendez-vous, ...),
 - participer à la communication et à la promotion de France Services,
 - assurer un suivi statistique de l'activité de France Services,

un emploi de conseiller numérique dans le grade d'adjoint administratif (AAT 20) relevant de la catégorie C à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques,
- soutenir les administrés/usagers dans leurs usages quotidiens du numérique,
- accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne,
- former les personnes rencontrées pour lutter contre les fausses informations,
- informer les usagers et répondre à leurs questions,
- analyser et répondre aux besoins,
- présenter aux usagers les services et dispositifs disponibles,
- accompagner les usagers individuellement,
- organiser et animer des ateliers thématiques,
- rediriger les usagers vers d'autres structures,
- promouvoir les dispositifs nationaux d'inclusion numérique (le Pass numérique, Aidants Connect, Solidarité Numérique, ...),
- conclure des mandats avec Aidants Connect,
- fournir les éléments de suivi de l'activité,

un emploi d'animateur Tiers-Lieux dans le grade d'adjoint d'animation (ATA 8) relevant de la catégorie C à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- assurer la gestion de sites multi-activités,
- gérer l'espace Fablab, le tiers-lieu et le Repair café et en faciliter l'accès aux utilisateurs,
- accueillir, informer et orienter le public,
- mettre à disposition des publics ses compétences,
- accompagner les utilisateurs (les entrepreneurs, porteurs de projets, particuliers, ...) dans la réalisation de leurs projets,
- faciliter l'accès aux services et aux outils en favorisant l'expression créative,
- superviser les activités de formation et de production,
- assurer des actions de médiation numérique et accompagner les plus éloignés à l'utilisation du numérique,

- organiser et promouvoir des ateliers de formation et d'initiation,
 - assurer l'interface et l'équilibre entre les "formateurs" et les "formés" (formation par pair),
 - veiller à la sécurité des utilisateurs du lieu,
 - veiller en permanence sur les biens mobiliers et immobiliers du fablab,
 - gérer et veiller à la maintenance des équipements,
 - assurer la gestion technique et administrative du lieu (règlement intérieur, accès, inscriptions, plannings, ...),
 - participer à la gestion financière du lieu (subvention, fonctionnement, investissement, ...),
 - participer à l'élaboration de supports de communication et de valorisation du lieu,
 - gérer les stocks de productions du fablab,
 - assurer une veille sur les nouveaux moyens de fabrication et de prototypage,
- un emploi d'agent en charge de la politique sportive et culturelle dans le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe (RP1cl) relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - assurer la mise en œuvre, le développement et la gestion administrative de la politique sportive et événementiel sportif du territoire,
 - rechercher des partenariats, des mécénats,
 - développer et suivre des politiques contractuelles en relation avec les partenaires institutionnels et le tissu associatif,
 - développer et suivre du réseau de partenaires,
 - accompagner et soutenir des associations sportives,
 - dans le cadre du partenariat avec la CAF et la MSA et du dispositif des chargés de coopération :
 - impulser et mettre en œuvre les politiques « enfance-jeunesse parentalité-logement et accès aux droits »,
 - mettre en adéquation l'offre et les besoins des familles,
 - participer au diagnostic du territoire, évaluer et quantifier les attentes et besoins, animer les différentes réunions et commissions.,
 - mettre en réseau les acteurs,
- ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. Ces agents contractuels seront recrutés à durée déterminée pour une durée de :
 - . deux ans pour les postes d'agent technique polyvalent de la MARPA (ATT 29), d'agent de la Brigade Verte (ATT 26, 27 et 28) et d'agent en charge de la politique sportive et culturelle (RP1cl) compte tenu des caractéristiques des postes, des connaissances nécessaires, des spécificités des missions à assurer par les agents et des besoins de la Communauté de communes, des profils recherchés et des difficultés de recrutement,
 - . un an pour les postes de responsable Tiers Lieux (RT 6), d'animateur Tiers-Lieux (ATA 8), de conseiller numérique (AAT 20), d'agent d'accueil et administratif (AAT 19 et 18), compte tenu des connaissances nécessaires, des spécificités des missions à assurer, des profils recherchés, des difficultés de recrutement et des besoins de la Communauté de communes.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- les agents devront justifier :

- pour le poste d'animateur Tiers-Lieux (ATA 8) : un bac+2, filière technique ou animation, d'une expérience professionnelle sur ce type de poste, sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- pour le poste de conseiller numérique (AAT 20) : un bac, filière technique ou animation, d'une expérience professionnelle sur ce type de poste, sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- pour le poste d'agent d'accueil et administratif (AAT 18) : un bac, filière administrative, d'une expérience professionnelle sur ce type de poste, sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- pour le poste d'agent d'accueil et administratif (AAT 19) : un BEP, filière administrative, d'une expérience professionnelle sur ce type de poste, sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- pour le poste de responsable Tiers Lieux (RT 6) : un BAC+5, d'une expérience professionnelle sur ce type de poste, sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- pour le poste d'agent technique polyvalent de la MARPA (ATT 29) : d'une expérience professionnelle sur ce type de poste et de formations en matière d'hygiène et de restauration, sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- pour les postes d'agent de la Brigade Verte (ATT 26, 27 et 28) : du niveau BEP, d'une expérience professionnelle sur ce type de poste, les rémunérations seront calculées par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- pour le poste d'agent en charge de la politique sportive et culturelle (RP1cl) : d'une licence STAPS, d'une expérience professionnelle sur ce type de poste, les rémunérations seront calculées par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;

Les recrutements des agents contractuels seront prononcés à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Après en avoir discuté, le conseil communautaire, à l'unanimité

- décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Président

P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 29/02/2024 et publication ou notification du 29/02/2024



P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué